

Marina GODET
2 ter rue du Petit Pailler
44310 St Philbert de Grand Lieu
godet.marina@gmail.com
Tél : 06 25 01 88 13

Lynda GODET
12 rue de la Vrignaie
85300 Challans
lynda851975@gmail.com
Tél : 06 07 86 38 73

A l'attention de
Monsieur le Commissaire Enquêteur
Monsieur le Maire de Venansault
La commission d'urbanisme de Venansault
La commission d'urbanisme de la Communauté de
communes de La Roche-sur-Yon

Objet :
Demande dans le cadre de la révision du PLU
Commune de Venansault (85190)

Le 17/10/2023

Monsieur,

Notre père est usufruitier de la propriété au 75 rue de la Source à la Mancelière, Venansault (85190), mais son âge et sa santé ne lui permettent plus d'assurer l'entretien global des parcelles 37, 36a et 36b. Il souhaite donc que nous procédions à la vente d'une partie de la propriété.



Nous vous sollicitons aujourd'hui car la partie surlignée en jaune ci-dessous, le long de l'axe principal qui traverse le village de la Mancelière, était en zone constructible, avant qu'un redécoupage de parcelles et un nouveau classement de la parcelle actuellement référencée YR0036b passe en zone naturelle lors du PLU du 16/06/2014.



Notre père souhaite diminuer la superficie de la propriété, grâce à la vente des parcelles surlignées en jaune et vert qui impliquent un rebornage. Les parcelles 36a et 36b risquent de ne pas trouver d'acquéreur car situées au cœur du village. Quant à la partie surlignée en vert, il nous semble évident qu'un futur acquéreur sera intéressé à condition qu'il puisse assurer lui-même le bon entretien des chênes qui surplombent sa parcelle habitable et le sépare de l'étang (rayures vertes). L'hypothèse de vendre un seul lot 36a + 36b + partie surlignée en vert ne nous semble pas envisageable : étant donné les coûts d'acquisition et de construction actuels, les grandes parcelles ne trouvent plus d'acquéreurs.

Voici les raisons qui nous amènent à vous soumettre ce projet, réalisable à condition que la zone 36b surlignée en jaune devienne à nouveau constructible, entre le chemin d'accès et le ruisseau communal (ruisseau très profond n'ayant jamais entraîné d'inondations sur la parcelle, ni sur la voie qui traverse le village). A contrario, la partie verte avec les pois noirs pourrait contrebalancer notre demande en devenant une zone naturelle au lieu de constructible.

En vous remerciant par avance de bien vouloir examiner notre demande, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marina GODET

Lynda GODET

Urbanisme Mairie de Venansault

De: REVISION PLU
Envoyé: lundi 30 octobre 2023 17:10
À: Urbanisme Mairie de Venansault
Objet: TR: Les Fontenelles

De : Madeline Mourcou <madeline.mourcou@gmail.com>
Envoyé : lundi 30 octobre 2023 12:29
À : REVISION PLU <revisionplu@venansault.com>
Objet : Les Fontenelles

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de madeline.mourcou@gmail.com. [Découvrez pourquoi cela est important](#)

Bonjour,

Je me permets de vous contacter au sujet de la révision du PLU aux abords de l'Abbaye des Fontenelles. En effet, je suis en discussions avec le propriétaire pour un potentiel rachat de la ferme des Fontenelles et une partie des terres attenantes.

J'aimerais savoir quelle est la raison de cette révision et quelles peuvent être les conséquences sur les terres ?

Je vous remercie d'avance,

Cordialement.

Madeline MOURCOU - 06.19.30.22.56

